

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N°12

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni le 17 novembre 2021 à 8h30 en visioconférence sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 31 Date de convocation : 10 décembre 2021
Nombre de membres présents : 28 Secrétaire de séance : ECKERT Pierre
Nombre de votants : 25

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME		X		BOUCHARD MARC			X
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			MIVIERE PASCALE		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD	X		
	BIGOT AGNES	X			POLONIA JOSEPH	X		
	GARREAU ELISABETH	X			SANJUAN CATHERINE		X	
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN- MICHEL		X		AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	AUCAGNE GEORGES	X			CAMILLERI JEAN-LUC		X	
	BROCHAND MICHEL			X	BOULANGER PAUL			X
	CHANEL BRIGITTE		X		ROZIER JOELLE	X		
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE	X			LAURENT MICHELE		X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	LUX JEAN-MICHEL		X		LUCENET THIERRY			X
	VIOT DOMINIQUE	X			RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE		X pouvoir Lux JM		CHAIGNEAU JOELLE		X	
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HIINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X pouvoir Paul Ferré à compte r de 9 h 30			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN		X		THIVOLLE MARIE-MONIQUE			X
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	VARVIER SERGE	X			DEBROS PASCAL		X	
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC		X		

La séance est ouverte à 08h30.

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, M. ECKERT Pierre est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 05 NOVEMBRE 2021

Le Comité Syndical, à l'unanimité **APPROUVE** le compte-rendu n° 11 de la séance du 5 novembre 2021.

3. DESIGNATION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE SAONE CENTRE

Monsieur Ferré informe le Comité Syndical de la délibération en date du 26 octobre 2021 prise par le Conseil Communautaire de la CC Val-de-Saône-Centre afin de désigner les nouveaux délégués qui siègeront au SMIDOM à compter du 1^{er} janvier 2022. Il s'agit de Mr Christian Goiffon et Mr Jean Philippe Berou pour la commune de Chaleins et de Mr Philippe Brunel et Mr Bruno Doucet-Bon pour la Commune Messimy-sur-Saône.

4. BILAN DE L'OPERATION DES ECHANGES DE BACS SUR LES COMMUNES DE BORDS DE VEYLE

Monsieur Ferré présente le bilan positif de cette opération pour les 6 communes avec une moyenne de 52% d'échange de bac effectués. Afin de poursuivre auprès de habitants, l'incitation à adapter le volume du bac à leur production de déchets, une relance sera faite en janvier, par le biais d'un courrier accompagnant le Mag n° 6 et d'un envoi de SMS.

RECAPTULATIF ECHANGE DE BAC

Commune	Courriers envoyés "Avec échange"	Echange fait	%	Courriers envoyés "Sans échange"	Retour Fiche de renseignement	%	Nombre de foyer total	Nombre de retour	%
Chaveyriat	211	135	64%	176	78	44%	387	213	55%
Chanoz-Chatenay	189	83	44%	141	48	34%	330	131	40%
Biziat	222	99	45%	138	65	47%	360	164	46%
Saint Julien	194	72	37%	132	56	42%	326	128	39%
Mézériat	452	263	58%	405	176	43%	857	439	51%
Vonnas	605	320	53%	543	199	37%	1148	519	45%
TOTAL	1873	972	52%	1535	622	41%	3408	1594	47%

5. HAUSSE DES REFUS DE TRI SUR LA COLLECTIVITE SELECTIVE

Monsieur Ferré informe des résultats catastrophiques des deux dernières caractérisations effectuées par le SYTRIVAL sur des apports de collecte sélective. Les taux de refus sont voisins de 50 % et ne correspondent pas majoritairement à des erreurs de tri, mais bien à des dépôts intentionnels de petits électroménagers, ustensiles de cuisine, médicament !!!

La question se pose donc, au-delà de l'Extension des Consignes de Tri qui sera mise en œuvre au premier semestre 2022 de développer une nouvelle communication auprès des usagers afin de les alerter sur les surcoûts (350 000 € /an – Quasiment 10 % du budget de fonctionnement) induits par ces comportements.

Monsieur Aublanc fait remarquer, qu'en complément des surcoûts liés à la collecte et au traitement des refus, il conviendrait d'ajouter les pertes pour non-valorisation des matières qui auraient été recyclables.

Monsieur Ferré a en urgence convoqué la presse afin que cette problématique soit relayée avant les fêtes de fin d'année.

Concernant la colonne "bleue", la présence de cartons bruns mélangés aux journaux et magazines pose également problèmes.

Il est précisé, en réponse aux demandes formulées par plusieurs délégués de mise en service de colonnes cartons, que le coût des équipements et de la mise en œuvre d'une nouvelle collecte spécifique serait disproportionné en comparaison des gains financiers escomptés. Une estimation financière plus approfondie devrait être conduite et 2022.

6. MARCHE COLLECTE DES OM BORDS DE VEYLE

L'analyse des offres pour le marché de collecte des ordures ménagères Bords de Veyle est en cours par la société Tecta. La CAO se déroulera le vendredi 21 janvier 2022 en visioconférence.

7. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DE CREANCES

Une délibération doit être constituée afin d'intégrer une provision de 15% minimum pour dépréciations des créances douteuses. A ce titre la somme de 1 000€ est proposée par Mr le Président. Celle-ci est retenue à l'unanimité par l'ensemble des délégués syndicaux.

8. ESTIMATION DES RESULTATS 2021

Mr le Président aborde les résultats de l'activité 2021. L'activité est constante sur la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective.

Par contre, les tonnages en déchèteries ont significativement évolué. + 21 %, soit environ 2 800 tonnes entre 2020 et 2021. L'accroissement des apports de déchets verts est de + 25 % et de + 21 % pour les gravats.

Ces seules augmentations de tonnages en déchèteries induisent une hausse des coûts de transports et traitements de 275 00 € entre 2020 et 2021 (811 000 € à 1 086 000 €).

Aux final grâce à des recettes exceptionnelles (rattrapage 2019 et 2020) de la part des Eco Organismes et au cours de rachat des matières recyclables, le résultat estimé 2021 serait positif de l'ordre de 19K€.

9. PROJET 2022/2023

Plusieurs projets sont évoqués pour la période 2022/2023. :

- Concernant la gestion des ordures ménagères, la transition vers la collecte des Bio déchets est évoquée pour les particuliers (avec les composteurs) et pour les professionnels et collectivités (recensement des quantités et recherche d'exutoires).
- Nouveau marché de collecte pour bord de Veyle avec optimisation des jours de collecte est à l'étude.
- L'amélioration de la productivité avec le passage en C0.5 de plusieurs communes d'ici 2023.
-

Le passage à l'extension des consignes de tri nécessitera un renforcement des PAV en colonnes emballages et la lutte contre les erreurs de tri sera plus significative avec notamment une communication importante et des contrôles.

Concernant les déchèteries, une modification du circuit de dépose sera apportée afin de limiter le pourcentage de matières recyclables (aujourd'hui proche de 30 %) dans les bennes Déchets Non Recyclables dont les coûts de traitement, sont les plus élevés.

Des actions visant à réduire les déchets verts seront menées (opération de broyage, subvention broyeur).

Plusieurs réaménagements sont prévus (déchèterie de St Jean, 3eme point de réemploi, contrôle d'accès par lecture de plaques d'immatriculation).

D'autres projets sont également prévus au sein des locaux du SMIDOM avec la mise en place de panneaux solaires et le changement du logiciel de gestion.

L'élaboration du Programme de Prévention des Déchets (PLPDMA) est également prévue sur l'année à venir.

10. EVOLUTION DES TARIFS 2022 REDEVANCE INCITATIVE ET DIVERS

Une évolution des tarifs apparaît obligatoire afin de faire face à l'évolution des tonnages et des coûts de collecte, transports et traitements des déchets produits par les habitants de notre territoire.

Deux propositions sont présentées :

- Une évolution des tarifs calquée sur l'inflation, soit une augmentation de 2.8 %,

- Une évolution du tarif de l'ordre de 4 %. Ce dernier taux étant le plus approprié pour atteindre l'équilibre financier en 2022 sans recourir aux excédents de fonctionnement reportés.

Après débat et vote (25 votants, 15 voix pour un évolution de + 2,8 % ; 10 voix pour un évolution de + 4 %), le taux de + 2,8 % avant arrondi est retenu pour l'évolution des tarifs de redevance incitative 2022.

Concernant le prix de cession des bacs ordures ménagères, celui des bacs neufs est majoré de 5 % avant arrondi afin de tenir compte de l'évolution des coûts d'achats tandis, que le montant de cession des bacs d'occasion est lui réduit de 4 % dans un objectif de renforcer l'incitation au réemploi.

Le SMIDOM devant réglementaire favoriser les collectes séparatives à la source de des Bio déchets et le compostage des déchets verts, le prix de cession des composteurs est maintenu à 27 € malgré l'augmentation des prix d'achat.

11. POINT SUR LES EMPRUNTS

Deux emprunts se terminent en 2022.

Cela génère une possibilité d'emprunt sur l'année à venir de l'ordre de 500 000 €.

12. PROJETS 2022

Vu au point 9.

13. PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS (PLPDMA)

L'élaboration d'un programme de prévention des déchets est une obligation depuis le 01 janvier 2012. Il a entre-autre pour objectif de réduire de 10% la production de DMA et de 50 % les tonnages enfouis.

Le PLPDMA établira un diagnostic de la situation actuelle du SMIDOM. Il définira des axes et des fiches d'actions à mettre en place pour réduire les déchets et/ou mieux les valoriser.

Monsieur Ferré présente les résultats de la consultation lancée auprès des trois bureaux d'études Verdicité, Elcimai/Girus, Inddigo pour assister le SMIDOM dans la préparation du PLPDMA.

Après débat sur le contenu des offres reçues et vote, La proposition de Monsieur Ferré retenir le bureau d'études Elcimai/Girus est approuvée.

14. QUESTIONS DIVERSES.

- La présentation du Mag 6 est effectuée. Il sera envoyé mi-janvier avec les calendriers de collecte 2022 ainsi que les nouveaux tarifs,
- Céline Toullelant rappelle la rencontre avec la DGFIP qui a permis de mettre en place une procédure de sécurisation concernant la facturation. Une augmentation d'un mois du délai de paiement est préconisée pour 2022,
- La mise en place du contrôle par lecture de plaques au sein des 4 déchèteries est en cours,
- Cristèle Foret dresse le bilan positif des opérations de broyages à domicile de cette fin d'année, avec 13 communes impliquées,
- L'opération « broyage Sapins de Noël » se déroulera entre le 10 et le 14 janvier dans 12 communes.
- Une permanence cession de composteurs a été assurée par le personnel SMIDOM le jeudi 16 juillet sur le marché de Messimy. Une opération similaire est programmée le dimanche 23 janvier, jour de marché à Chaleins.

La séance est levée à 10 h 10.

Prochain bureau le vendredi 21 janvier 2022. Prochain comité syndical le vendredi 11 février 2022



Le Président,
Paul FERRE